

FOURNITURE D'INFORMATIONS POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EXTERNES : PRIVÉS ET PUBLICS.

Avez-vous reçu une demande d'informations de la part d'un parent, d'un psychologue externe, d'un orthophoniste externe ou d'un autre professionnel externe ?

Oui

Votre direction d'école est-elle informée de la demande ?

Non

Veillez informer votre direction d'école.

Oui

Vous a-t-on assigné la tâche de compléter des formulaires ou des questionnaires ?

Oui

Avez-vous le temps de compléter la demande dans vos autres tâches professionnelles ?

Non

Demandez à être libéré de vos tâches d'enseignement afin de remplir la demande.

Oui

Compléter la requête

Toutes les informations doivent être communiquées directement au professionnel externe.

NE L'ENVOYEZ PAS à domicile avec l'élève ou les parents.

Lignes directrices pour la transmission d'informations relatives aux services professionnels externes.

 SEL
LTU